

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain au
gouvernement du Canada en vue du budget fédéral 2016-2017**



Février 2016

CRÉATEURS D'AFFAIRES

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Introduction

Les recommandations en vue de l'élaboration du prochain budget du gouvernement du Canada s'inscrivent dans un contexte économique difficile.

D'une part, la croissance économique des États-Unis, qui demeure soutenue, pourrait avoir un effet d'entraînement sur la nôtre. D'autre part, la faiblesse persistante du prix du pétrole continue de peser sur l'économie canadienne et ses finances publiques. La dépréciation du huard aurait dû se traduire par une hausse beaucoup plus importante des exportations que celle qui s'est matérialisée et pourrait entraîner une diminution des investissements, alors que les entreprises canadiennes accusent un lourd retard de productivité.

Ce climat économique incertain nuit à l'environnement d'affaires et à l'investissement privé au Canada, en particulier dans la région métropolitaine de Montréal. La région de Montréal représente 10 % de l'économie du pays. On y retrouve une main-d'œuvre hautement qualifiée, une force entrepreneuriale en plein redéploiement, des entreprises matures et concurrentielles à l'échelle mondiale et une base d'affaires déterminée à accroître ses parts de marché à l'international. La performance économique du Canada repose en grande partie sur celle de ses métropoles et les entreprises de Montréal possèdent de nombreux atouts sur lesquels le gouvernement doit miser.

Pour cette raison, la Chambre demande au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership et de profiter de l'état relativement solide des finances publiques pour procéder à des investissements stratégiques tout en s'efforçant d'améliorer l'environnement d'affaires afin de soutenir l'investissement et de stimuler les exportations.

I. FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP ET CONFIRMER IMMÉDIATEMENT UN APPUI STRATÉGIQUE DE 1 MILLIARD DE DOLLARS US À L'ENTREPRISE BOMBARDIER

Bombardier est un acteur stratégique de la grappe de l'aérospatiale du Canada, concentrée principalement dans la région métropolitaine de Montréal. Cette grappe regroupe environ 41 750 travailleurs au Québec et constitue 55 % de l'effectif canadien du secteur. Le gouvernement doit absolument soutenir les activités d'innovation de cette entreprise phare du Québec en finançant la phase finale de C Series. À cet égard, **la Chambre se fait l'écho de l'ensemble du milieu des affaires et exhorte le gouvernement du Canada à faire preuve de leadership économique et à accorder une aide financière à Bombardier à hauteur de 1 milliard de dollars US, soit l'équivalent de ce que le gouvernement du Québec y a investi.** Il est dans l'intérêt de tout le Canada de voir ce fleuron de l'entrepreneuriat canadien mener à bien l'un des plus ambitieux projets d'innovation commerciale à avoir vu le jour au cours des dernières décennies. Il serait catastrophique pour la région de Montréal et pour le Canada tout entier de laisser Bombardier périr alors que le succès est si proche, comme la lettre d'intention pour l'achat d'un potentiel de 75 appareils CS300 signée récemment par Air Canada en témoigne.

II. CONCRÉTISER DÈS 2016-2017 LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES EN INFRASTRUCTURES

L'état des infrastructures constitue une préoccupation majeure pour les entreprises de la métropole. Les problèmes les plus criants concernent les infrastructures de transport.

Recommandations de la Chambre au gouvernement :

2.1 Maintenir son engagement d'augmenter de 60 milliards de dollars les investissements en infrastructures dès 2016-2017. Le gouvernement doit aussi rendre admissible un réinvestissement dans les écoles primaires et secondaires pour pallier les déficits d'entretien dont elles souffrent.

2.2 Aller de l'avant avec la création de la Banque de l'infrastructure du Canada – Cette dernière doit être le fruit d'une optimisation des ressources financières et doit détenir l'expertise et les ressources nécessaires afin de répondre aux besoins des provinces et des municipalités.

2.3 Relancer les travaux entourant la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec en injectant des sommes similaires à celles qui ont été octroyées à la Porte continentale et au Corridor de l'Asie-Pacifique – Le gouvernement doit préciser dès le prochain budget les sommes nécessaires pour relancer les travaux portant sur la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec. En ce qui a trait à l'initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique, le gouvernement fédéral avait investi environ 1 milliard de dollars dans une cinquantaine de projets d'infrastructures stratégiques évalués à plus de 3,5 milliards de dollars.

2.4 Investir dans la mise en valeur du Port de Montréal – Le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal se sont engagés à investir ensemble environ 50 millions de dollars dans une nouvelle gare maritime, ce type d'infrastructure étant pourtant de compétence fédérale. Le gouvernement fédéral doit verser les 26 millions de dollars supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet.

2.5 Réduire le loyer de l'aéroport de Montréal – Dans le cas de l'aéroport Montréal-Trudeau, le loyer élevé hausse les coûts du transport aérien et nuit à sa compétitivité. Cette situation se traduit par un nombre élevé de Canadiens qui traversent la frontière pour profiter des tarifs plus bas dans les aéroports américains frontaliers. Selon une étude¹, 85 % des passagers de l'aéroport international de Plattsburgh, situé à une heure au sud de Montréal, viennent du Canada.

2.6 Faire de la construction de voies réservées aux trains de passagers dans le corridor Montréal-Toronto une priorité – Le projet de train à haute vitesse (THV) Québec-Windsor, qui comprend des arrêts à Montréal, à Ottawa et à Toronto, est considéré depuis de nombreuses années par les différents ordres de gouvernement. En 2015, VIA Rail a également déposé un projet d'implantation d'un train à haute fréquence (THF) dans l'axe Montréal-Ottawa-Toronto². Le temps

¹ COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS. Juin 2012. *L'avenir des déplacements aériens au Canada : poste de péage ou bougie d'allumage.*

² VIA RAIL. Rapport annuel 2014, p. 9.

est venu pour le gouvernement d'étudier pleinement la faisabilité de ces projets et de prendre une décision. Des voies réservées au transport de personnes permettraient d'accroître considérablement la fréquence, la fiabilité et la vitesse des déplacements, augmentant ainsi les occasions d'affaires entre les entreprises métropolitaines.

III. ACCROÎTRE LE SOUTIEN À L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

La Chambre salue le lancement du programme CanExport, qui offrira une aide financière directe de 50 millions de dollars sur cinq ans aux petites et moyennes entreprises (PME) cherchant à tirer parti des possibilités d'exportation sur les marchés mondiaux et à augmenter leur compétitivité.

Recommandations de la Chambre au gouvernement :

3.1 - Doubler les sommes prévues à CanExport et les rendre disponibles dès cette année pour que nos PME puissent en profiter rapidement.

3.2 - Inciter Exportation et développement Canada à faciliter l'accès à l'assurance pour protéger les premiers contrats des entreprises ou l'ensemble de leurs transactions faites à l'étranger, et évaluer les risques en fonction du montage des projets, et non pas seulement en fonction des destinations. Cela est essentiel afin de faciliter les transactions des entreprises à l'international et d'accroître les activités des entreprises à l'étranger.

IV. AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FISCALITÉ CANADIENNE

La Chambre salue l'annonce faite par le gouvernement du rétablissement du crédit d'impôt fédéral pour les cotisations aux fonds des travailleurs, qui stimulera l'investissement et l'innovation. Toutefois, la Chambre s'inquiète de la volonté de poursuivre la centralisation de la réglementation des marchés de capitaux. Un tel projet nuira au secteur financier, lequel représente près de 100 000 emplois et 3 000 entreprises dans la métropole.

Cela dit, le Canada et tout particulièrement le Québec doivent composer avec un vieillissement accéléré de la population et une faible productivité. À cela s'ajoute un déclin de l'investissement privé. Dans ce contexte, le gouvernement doit veiller à ce que toute modification du régime fiscal favorise l'attraction des talents, des investissements et des entreprises. Ainsi, il doit recourir davantage à la tarification et à la taxe de vente et réduire les impôts des particuliers et des entreprises ainsi que les taxes sur la masse salariale, et ce, dans le but d'inciter davantage au travail, à l'investissement et à la productivité. La Chambre appuie donc la décision de réduire l'impôt de la classe moyenne de 22 % à 20,5 % pour la deuxième tranche de revenu.

Recommandations de la Chambre au gouvernement :

4.1 – Financer la baisse de l'impôt de la classe moyenne en revoyant les dépenses fiscales des particuliers ou en augmentant les taxes à la consommation et les tarifs. Ces mesures ont un impact négatif moins important sur la création de richesse que l'augmentation du taux d'imposition. La Chambre a déjà exprimé son désaccord avec la décision du gouvernement de hausser l'impôt des particuliers à haut revenu. Cette mesure fait basculer le taux marginal maximal fédéral-provincial de 49,97 % à 53,3 %, franchissant ainsi le seuil psychologique de 50 %³. Elle aura un effet négatif sur l'attraction des talents, des investissements et des sièges sociaux.

³ CHAIRE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES. *La mise en place de certaines promesses fiscales fédérales. Quelles sont les principales incidences fiscales et financières au Québec?*, décembre 2016.

4.2 – Revoir les dépenses fiscales afin qu’elles soient plus efficaces. Le gouvernement a déjà effectué une révision, notamment de l’aide fiscale des entreprises, pour soutenir l’innovation⁴. Nous recommandons au gouvernement d’aller plus loin et d’orienter davantage le financement de la recherche vers la commercialisation.

V. FAIRE PREUVE DE VIGILANCE DANS SA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

Le contexte économique s’est notamment traduit par la détérioration du solde budgétaire projeté. Ainsi, des investissements notamment en infrastructures s’avèrent nécessaires pour stimuler l’économie. Cela dit, il est essentiel de faire preuve de vigilance pour rassurer les investisseurs et soutenir l’environnement d’affaires.

Recommandations de la Chambre au gouvernement :

5.1 – Respecter son plan de retour à l’équilibre budgétaire prévu en 2019-2020 et mettre à jour les cibles intermédiaires de déficits annuels.

5.2 – Maintenir son engagement de réduire la dette brute par rapport au PIB à 25 % d’ici 2020-2021.

5.3 – Se doter d’une marge de manœuvre financière d’au moins 3 milliards de dollars, comme l’ont historiquement fait les gouvernements précédents, pour faire face aux imprévus.

5.4 – Maintenir l’ensemble des transferts aux provinces et revoir les transferts au titre de la santé et passer d’un financement par personne à un financement établi en fonction de la structure d’âge, laquelle diffère d’une province à l’autre.

5.5 – Reculer sur sa volonté d’augmenter les cotisations et les prestations de retraite (RPC). Il est vrai qu’une telle bonification ne toucherait pas directement le Québec, mais cela mettrait une pression sur le gouvernement provincial afin d’augmenter ses cotisations et pourrait augmenter le fardeau fiscal des Québécois.

⁴ Rapport du groupe d’experts chargé de l’examen du soutien fédéral de la R-D, octobre 2011.

Conclusion

La conjoncture économique précaire indique la nécessité d'effectuer des investissements stratégiques dans le but de renforcer l'économie du Canada et de la région métropolitaine de Montréal. Pour ce faire, le gouvernement doit d'abord confirmer rapidement son appui de 1 milliard de dollars US à l'entreprise Bombardier pour que puisse être mené à bien l'un des plus ambitieux projets d'innovation commerciale au Canada. De plus, le gouvernement doit accélérer les investissements en infrastructures stratégiques dans la métropole et accorder un soutien accru aux entreprises menant des activités à l'extérieur du pays pour que ces dernières bénéficient de la faiblesse du huard et de la vigueur de l'économie américaine et augmentent de la sorte leurs parts de marché aux États-Unis.

Pour relancer son économie, le gouvernement doit également miser sur une fiscalité plus compétitive. Il doit donc abandonner l'idée d'augmenter le taux d'imposition des particuliers dont le revenu se situe dans la tranche supérieure. En effet, une fiscalité plus compétitive et le respect du plan de retour à l'équilibre budgétaire en 2019-2020 amélioreront l'environnement d'affaires et stimuleront l'investissement privé et la croissance économique.